

RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE EFFECTUE PAR SON EXCELLENCE L'OMBUDSMAN DE LA REPUBLIQUE AU CAIRE EN EGYPTE

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en application de la Charte Africaine de la démocratie, des élections et de la Gouvernance en vue de contribuer aux Objectifs de l'Union Africaines, les membres de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs Africains (AOMA) participent à des missions d'observation électorale. Étant donné que les élections jouent un rôle majeur dans le renforcement des principes et des valeurs démocratiques et constituent le point d'entrée d'une gouvernance responsable, les institutions du Médiateur s'intéressent beaucoup aux processus électoraux et participent souvent à des missions d'observation en vue de promouvoir l'intégrité électorale comme précurseur du respect de la loi.

Pour atteindre cet objectif, l'AOMA en tant qu'organisation continentale de coopération des institutions de l'Ombudsman avec pour mission de faire progresser la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'état de droit en Afrique, a mandatée dans ladite observation électorale l'Honorable Edouard NDUWIMANA, Ombudsman de la République du Burundi.

Pour une première en Egypte, l'AOMA, a été représentée durant les jours de la deuxième étape du scrutin, soit les 7 et 8 novembre 2020 et contribuer par la sorte, à la promotion de la bonne gouvernance en suivant les pratiques administratives, l'intégrité, la transparence et bonne gestion du processus électoral.

Les élections législatives égyptiennes de 2020 ont lieu en deux phases de deux tours du 24 octobre au 8 décembre 2020 afin de renouveler les membres de la Chambre des représentants de l'Égypte.

Le scrutin a lieu en deux phases étalées à des dates différentes sur plusieurs jours, une partie des gouvernorats votant avant l'autre. Un système électoral à deux tours étant utilisé, chacune des deux phases comporte deux séries de dates. La première phase a ainsi lieu les 24 et 25 octobre 2020 avec des second tours les 23 et 24 novembre. La seconde phase a été quant à elle organisée les 7 au 8 novembre avec des second tours les 7 et 8 décembre.

La Chambre des représentants est la chambre basse du parlement bicaméral égyptien. Elle est composée de 596 députés renouvelés tous les cinq ans, dont 284 au scrutin uninominal majoritaire à deux tours dans 142 circonscription électorale auxquels se rajoutent 284 autres élus au scrutin proportionnel plurinominal avec listes fermées dans quatre circonscriptions dont deux de 100 sièges et deux autres de 42, basées sur les limites des 27 gouvernorats du pays. Ces sièges de listes sont éventuellement répartis de manière à respecter un quota de 25 % de femmes à la chambre s'il n'est pas déjà atteint. Enfin, 28 députés sont nommés par le président de la République.

Le ratio 50/50 de sièges élus au scrutin majoritaire et de sièges élus à la proportionnelle parmi les sièges pourvus au scrutin direct est inscrit en dur dans la constitution depuis son amendement en 2019. Le total de sièges à la chambre peut cependant varier à chaque législature.



Vue partielle des électeurs

L'Égypte avait deux chambres depuis 1813. Le Sénat, dissous après le soulèvement de janvier 2011, a été rétabli par des amendements constitutionnels en 2019. Il est chargé de superviser la performance du Parlement. Il examine et ratifie également les nouvelles lois adoptées par le Parlement, ainsi que tout accord économique et politique signé par le gouvernement égyptien avec d'autres pays. Selon la loi égyptienne, 200 candidats sont élus et une centaine d'autres sont nommés par le Président. Le mandat des sénateurs est de cinq ans. Les rues de la capitale égyptienne étaient remplies de panneaux d'affichage de candidats.

2. DEROULEMENT DE LA MISSION ET DES ENTRETIENS

Sous le mandat de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs Africains (AOMA), l'Ombudsman de la République a effectué, du 7 au 8 novembre 2020, une Mission d'Observation Electorale au Caire en Egypte. Au cours de cette visite, Honorable Edouard NDUWIMANA a également eu l'occasion de rencontrer différents acteurs et partenaires.

A. Entretien avec Mohamed FAYEK, Président du Conseil des Droits de l'Homme

La visite de Son Excellence l'Ombudsman de la République a été amorcée par un entretien avec son hôte, Mohammed FAYEK, Président du Conseil National des Droits de l'Homme. Les échanges entre les deux personnalités ont principalement porté sur le rôle crucial des élections dans la promotion de la gouvernance et de la démocratie. Ils ont également échangé sur le renforcement de la coopération bilatérale entre le Burundi et la République Arabe d'Égypte, des relations qui datent depuis longtemps.



De g. à d., Hon. Edouard NDUWIMANA et Mohammed FAYEK

L'Ombudsman de la République a laissé entendre à son hôte que la situation socio-politico-sécuritaire au Burundi est très bonne.

Cela manifeste par la réussite des récentes élections générales au Burundi et la mise en place des nouvelles institutions. L'Ombudsman a signifié que le Burundi a retrouvé la paix, la sécurité et la stabilité politique et le Gouvernement s'est lancé dans une lutte ouverte contre la pauvreté à travers la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2018-2027) et la promotion d'un développement socio-économique durable et harmonieux. Et d'ajouter qu'on assiste actuellement à un afflux des rapatriés qui regagnent le pays, une preuve que les gens font confiance aux institutions et à la sécurité. Le Burundi comme plusieurs autres pays du monde fait face à des défis, a-t-il fait savoir. Il a par ailleurs souligné que le Burundi contribue d'une manière considérable au rétablissement de la paix en Afrique par la mise à disposition de ses corps de défense et de sécurité au bénéfice du maintien de la paix dans les autres pays Africain. C'est ce qui explique la présence des burundais en Somalie et en Centrafrique.

De son côté, Mohamed FAYEK, a salué la présence de l'Ombudsman de la République en République Arabe d'Egypte, surtout pour cette importante activité d'observation électorale. Il a fait savoir que le Conseil National des Droits de l'Homme en Egypte est disposé à avoir une coopération large avec l'Institution de l'Ombudsman au Burundi. Dans le souci d'assurer la pérennité de cette relation d'amitié et de coopération, vue également la pertinence et la nécessité d'un travail en synergie, les deux personnalités ont souhaité qu'il y ait signature d'un Mémoire d'Entente entre les deux Institutions. Ainsi, ils se sont convenus de se revoir à la mi-décembre pour la signature de ce Mémoire. Mohamed FAYEK a demandé à l'Honorable Edouard NDUWIMANA, de voir la possibilité d'organiser conjointement une activité qui réunira les Ombudsmans de l'Est et ceux de la Corne de l'Afrique.

Les deux personnalités ont également émis leur souhait de voir la République Arabe d'Egypte abriter la prochaine Assemblée Générale de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs Africains à la fin de 2021, une fois s'il y a dégel de la pandémie du COVID-19 sur l'échelle mondiale. C'était aussi une occasion propice à l'Ombudsman du Burundi d'inviter son collègue à venir visiter le Burundi.

Basée dans les locaux du Conseil National des Droits de l'Homme en Egypte, l'Ombudsman de la République, Hon. Edouard NDUWIMANA, a visité la cellule opérationnelle des élections Egypte.

Une cellule de crise mise en place par ce Conseil avec pour mission l'observation électorale. Cette cellule dispose des branches dans tous les Gouvernorats et reçoit à la minute toutes informations en rapport avec le déroulement du scrutin. La Cellule de crise collabore avec l'Autorité Nationale des Elections (ANE) en Egypte et participe à l'observation électorale depuis 2004, conformément à la loi.



L'Ombudsman de la République visite la cellule opérationnelle des élections

L'Ombudsman de la République a été ravi de cette bonne expérience du Conseil National en Egypte dont la Loi le régissant lui donne le pouvoir de faire suivi des élections. L'Ombudsman a fait savoir qu'il partagera avec ses pairs cette pratique légale, et au besoin, demander à ce que les autres Institutions, membres de l'AOMA, l'insèrent dans leur législation.

B. Echanges avec le Président de l'Autorité Nationale des Elections en Egypte

Au cours de cette mission d'observation électorale, l'Ombudsman de la République a rencontré le Président de l'Autorité Nationale des Elections (ANE) en Egypte, Lachim IBRAHIM. Leurs échanges ont tourné autour du rôle important que joue cette institution dans la consolidation du processus démocratique. L'Ombudsman de la République est revenu sur le contexte et les succès des élections générales organisées au Burundi en Mai 2020. Il fait savoir le Burundi a réussi à organiser les élections dans un climat apaisé et sans aide extérieure, ce qui dénote le sens élevé de l'amour de la Patrie qu'ont les burundais et la souveraineté nationale.



De g. à d., L. IBRAHIM et Hon. E.NDUWIMANA



*De g. à d., S.Mossi, L. IBRAHIM, Hon. E. NDUWIMANA
I.Charnouby, Cadre de l'ANE*

L'Ombudsman de la République a indiqué qu'au terme d'un processus électoral réussi qui s'est soldé par la mise en place des nouvelles institutions, le pays est paisible et le Gouvernement s'évertue à la mise en œuvre du Plan National de Développement qu'il s'est doté. Un autre signe éloquent de la paix et de la sécurité au Burundi, c'est le retour en masse des exilés, a-t-il précisé.

En sa qualité de représentant de l'AOMA, l'Ombudsman de la République a félicité le Président de l'Autorité Nationale des Elections pour l'organisation technique des élections faite avec un souci de professionnalisme. Il a apprécié le recueil progressif des résultats provisoires au fur et à mesure qu'ils parviennent à l'Autorité. L'Ombudsman de la République a exprimé son soutien au travail de grande envergure effectué par cette Autorité pendant cette période électorale.

Il en a profité pour féliciter le peuple Egyptien pour son engagement dans ce processus ainsi que la sagesse dont il a fait preuve pendant les activités liées aux campagnes électorales, particulièrement en sauvegardant la paix et la sécurité qui sont les conditions préalables pour un processus électoral apaisé et crédible.

De son côté Lachim IBRAHIM s'est réjoui de la présence de l'AOMA en Egypte dans le cadre de l'observation électorale, en général et de l'Ombudsman du Burundi, en particulier. Il est revenu sur les liens d'amitiés et de coopération soudés entre le Burundi et la République Arabe d'Egypte. Lachim IBRAHIM a fait savoir que leur Autorité gère, observe et suit tout le processus électoral en Egypte. Et d'ajouter que 63 millions d'électeurs ont été inscrits dans les bases des données automatiquement de l'Autorité Nationale des Elections en Egypte à partir de 18 ans. Toutefois, il déplore un faible taux de participation des électeurs.

C. Audience chez le Vice-Ministre des Affaires Etrangères

L'Ombudsman de la République, Hon. Edouard NDUWIMANA, a été reçu en audience par le Vice-Ministre des Relations Extérieures, Hamdy LOZA. Il a fait savoir que le Burundi et la République Arabe d'Egypte entretiennent des bonnes relations d'amitié et de coopération depuis les périodes d'antan. Au cours de cet entretien, l'Ombudsman de la République a indiqué que le Burundi est apaisé après les turbulences de 2015. Le peuple Burundais, manifestant son amour envers sa patrie et conscient du désir de vivre en paix a opté pour l'autofinancement des élections, a-t-il poursuivi. Celles-ci se sont bien déroulées et les institutions qui s'en sont issues sont actuellement à l'œuvre. Le pays est stable et le Gouvernement s'attèle à la mise en œuvre du Plan National de Développement.



Le peuple burundais savoure déjà les dividendes de la paix et ceux qui avaient fui le pays rentrent en masse et volontairement, a dit l'Ombudsman de la République. Il a remercié le Gouvernement Egyptien pour son appui constant au Burundi surtout chaque fois que le Conseil de Sécurité des Nations Unies inscrit injustement sur son agenda la question d'étudier la situation prévalant au Burundi. L'Ombudsman de la République a ajouté que le soutien de l'Egypte dénote sans ambages le degré croissant d'amitié et de coopération bilatérale et soudée entre ces deux pays liés par l'histoire. L'Ombudsman de la République a souhaité que l'Egypte continue à appuyer pour que le Burundi ne figure plus sur l'agenda du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Il a, par ailleurs, fait savoir que le Burundi suit avec intérêt la question de la construction du grand barrage de la renaissance.

L'Honorable Edouard NDUWIMANA en a profité pour solliciter au Vice-ministre des Affaires Etrangères en Egypte de plaider en faveur de l'AOMA pour qu'elle passe du statut d'observateur vers le statut de membre consultatif auprès de l'Union Africaine, compte tenu de son rôle de pont entre l'administration et les citoyens.



Au sujet de la coopération sous régionale, les deux personnalités ont échangé sur les relations entre le Burundi et le Rwanda. L'Ombudsman de la République a fait savoir que ces relations se sont détériorées en 2015 et que jusqu'aujourd'hui ce pays héberge les leaders de l'opposition extrémiste et les planificateurs du coup d'état avorté du 13 mai 2015. Néanmoins, le Burundi reste disposé à reprendre la coopération avec son voisin à quelques conditions, raison pour laquelle les deux Ministres chargé de la coopération ses sont rencontré récemment sur la frontière commune, a jouté l'Ombudsman.

D. Visite à l'Agence de Presse du Moyen-Orient

Le séjour de l'Ombudsman en Egypte aura été marqué par sa visite à l'Agence de Presse du Moyen-Orient. L'Ombudsman de la République s'est entretenu avec le Président de cette Agence sur le rôle des médias dans la promotion du processus électoral et des libertés individuelles.



De g.à d., Hon.Edouard NDUWIMANA et Ali HASSAN

L'Ombudsman a exhorté les médias à faire des synergies pendant la période électorale et a exhorté les journalistes à relayer des messages sur l'éducation à la citoyenneté, invitant les électeurs à aller aux urnes étant nombreux, à préserver la paix, à éviter des affrontements aux bureaux de vote, etc. L'Ombudsman a apprécié à juste titre le travail des médias dans le processus électoral surtout leur rôle incommensurable dans la promotion de la démocratie. Il a indiqué que cette Agence est performante et a sollicité qu'elle apporte son appui aux médias burundais. Et d'ajouter que cette Agence fait du bon travail et que ses autorités peuvent apporter leur expérience aux autres médias africains.



Vue partielle de salle de rédaction

De son côté, Ali HASSAN, Président de l'Agence de Presse du Moyen-Orient s'est réjoui d'accueillir l'Ombudsman de la République du Burundi. Il a fait savoir que son pays et le Burundi ont des relations étroites et historiques. Créée depuis 1954, l'Agence dispose de 700 employés dont 350 journalistes et reporters éparpillés dans tout le pays en vue de couvrir l'ensemble des activités dans le pays, a-t-il dit.

Monsieur Al HASSAN a fait savoir que les médias en Egypte ont suivi le processus électoral depuis le début et que leur souhait d'œuvrer pour la promotion de la stabilité du pays.

E. Entretien avec la Présidente de la Commission de Coordination de Lutte contre Immigration Clandestine

L'Ombudsman du Burundi, Hon. Edouard NDUWIMANA, s'est également entretenu avec la Présidente de la Commission de Coordination de Lutte contre l'Immigration Clandestine, Naela GABR. Ensemble, ils ont discuté sur les travaux liés aux principes des droits de l'homme. Ils ont déploré des morts qui surviennent au moment où les migrants essayent de traverser les côtes africaines vers l'Europe. Ils ont convergé sur l'implication de plusieurs intervenants dans le trafic humain. Ce ne sont pas les trafiquants seulement mais aussi les investisseurs, ont-ils souligné. L'Ombudsman de la République a salué les initiatives des autorités Egyptiennes qui ont mis en place des lois protégeant les personnes vulnérables.



De g.à d., Naela GABR et Hon. Edouard NDUWIMANA

Dans le cadre de la promotion des droits de l'Homme, les deux personnes ont exprimé leur vœu d'une prochaine organisation de la réunion regroupant l'AOMA et la Commission de Coordination de lutte contre l'Immigration Clandestine. L'objectif de la réunion sera de sensibiliser les Ombudsmans et Médiateurs en vue de faire des plaidoiries et inviter leurs Gouvernements à imiter la législation Egyptienne. Les Institutions d'Ombudsmans et Médiateurs sont très influentes et restent des Porte-paroles des Citoyens.

Compte de tenu des statistiques galopantes à l'échelle mondiale du trafic humain, les deux personnalités ont plaidé pour une synergie et une solidarité mondiale, par l'organisation des plusieurs réunions en vue de mettre en terme à cette pratique.

3. CONCLUSION

La Mission d'Observation Electorale effectuée par l'Ombudsman de la République du Burundi a été couronnée des succès. Elle a été très bénéfique pour le pays car elle a permis de faire des éclaircissements de la situation politico-socio-économique qui prévaut au Burundi auprès de ses différents interlocuteurs.

Elle a été également d'une importance capitale pour l'AOMA, car, au cours des séances d'échanges avec différents partenaires, l'Ombudsman du Burundi a eu l'opportunité d'expliquer les missions de l'AOMA et ses principaux désidératas en vue de la promotion des valeurs démocratiques et de la bonne gouvernance en Afrique.

C'était également une occasion propice de renouer les liens entre l'Institution de l'Ombudsman et le Conseil National des Droits de l'Homme qui a sans tarder accepté la signature d'un Mémorandum d'entente entre les deux institutions en vue de pérenniser cette coopération. La visite a également permis à l'Ombudsman de la République d'amorcer plusieurs contacts utiles pour le Burundi et l'AOMA, lesquels nécessitent un suivi.

Néanmoins, il est à déplorer que la mission d'observation électorale conduite par l'Ombudsman de la République du Burundi n'a pas pu visiter plusieurs Bureaux de vote car demande a été introduite tardivement.

Nous encourageons l'AOMA à poursuivre cet engagement à l'observation électorale. Ceci permet sa visibilité, d'une part, et le renforcement des capacités des membres, d'autre part.

Fait à Bujumbura, le 23/11/2020

Juma RUKUMBI,

**Directeur du Département de la Communication
et des Relations avec les autres Institutions**